

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Collège d'Alma

Octobre 2000

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Collège d'Alma s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège d'Alma, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 22 septembre 1998. Un comité d'experts dirigé par un commissaire de la CEEC l'a analysé. La visite de l'établissement n'a pu être effectuée que les 8 et 9 mars 2000² en raison de problèmes reliés aux négociations de travail au sein des collèges. Lors de la visite, le comité a pu rencontrer la direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, les coordonnateurs des programmes de DEC ainsi qu'un groupe de 31 finissants provenant de différents programmes. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège d'Alma et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité visiteur était composé de M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, M. Jacques Bachand, Directeur des études de premier cycle à l'Université du Québec, M^{me} Louise Beaulieu, enseignante en éducation physique au Collège de Valleyfield et M^{me} Nicole Simard, consultante. M. Denis Savard, agent de recherche, agissait à titre de secrétaire du comité de visite.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Collège d'Alma est un établissement d'enseignement collégial public situé dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui s'est donné comme mission «*de dispenser une formation permettant à l'élève d'acquérir un savoir organisé et intégré de niveau collégial, dans un cadre facilitateur, et témoignant de valeurs humanistes*⁴ ». Dans la foulée de cette mission, le Collège s'est fixé des objectifs institutionnels d'accessibilité aux études et de qualité de la formation.

Au trimestre d'automne 1996, le Collège accueillait 1400 élèves au service d'enseignement ordinaire, dont 713 à la formation préuniversitaire, 593 à la formation technique et 94 en session d'accueil et d'intégration. Le Collège offre les programmes de DEC suivants : Gestion et exploitation d'entreprise agricole (152.03), Soins infirmiers (180.01), Techniques policières (310.01), Techniques administratives (410.12), Techniques de l'informatique (420.01), Musique (551.02) et Ébénisterie (573.01), à la formation technique; Sciences de la nature (200.01), Sciences de la nature et musique (200.11), Sciences humaines (300.02), Sciences humaines et musique (300.11), Arts plastiques (500.04), Lettres (600.01), Lettres et musique (600.11), à la formation préuniversitaire.

Les cours de formation générale ont été suivis par 1257 élèves au trimestre d'automne 1996 et par 1176 élèves au trimestre d'hiver 1997. Au trimestre d'automne 1996, la tâche d'enseigner les cours de la formation générale commune revenait à douze professeurs en français, sept en philosophie, quatre en éducation physique et trois en anglais. En formation générale propre, l'enseignement revenait à un professeur en français et à deux enseignants en philosophie et en anglais. Le Collège a adapté les cours de la formation générale propre par la réalisation d'activités reliées au domaine d'études des élèves, à l'intérieur de groupes-classes hétérogènes quant à leur programme de provenance. Le Collège offre des cours complémentaires dans tous les domaines spécifiés par le ministère de l'Éducation.

4. *Collège d'Alma, la mission, les orientations*, cité dans le rapport d'autoévaluation, p. 7.

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'autoévaluation a été réalisée par un comité composé de quatorze personnes qui rassemblait le directeur des études, une aide pédagogique individuelle, un conseiller pédagogique, huit enseignants (deux par discipline de la formation générale dont le responsable de la coordination départementale) et trois élèves⁵.

Le Collège a évalué chacun des cours de la formation générale à l'aide de questionnaires de rétroaction remplis par tous les finissants disponibles⁶. Le plan d'échantillonnage faisait en sorte que chaque élève se prononçait sur l'ensemble des cours suivis à l'intérieur d'une même discipline, incluant les cours complémentaires. La consultation des élèves a été bien menée dans l'ensemble malgré une confusion relative aux codes de cours en français. Par ailleurs, il aurait été préférable que cette consultation traite de l'équivalence des exigences et des évaluations, ce qui n'a pas été le cas.

Les enseignants des disciplines de la formation générale n'ont pas été consultés individuellement à l'occasion de l'autoévaluation. Leurs représentants au Comité d'évaluation ont cependant agi à titre d'agents de liaison auprès d'eux. Les professeurs ayant dispensé des cours complémentaires ont été consultés au moyen d'entrevues individuelles.

Chacun des onze programmes devait désigner deux enseignants, dont le responsable de la coordination départementale, pour répondre à un questionnaire d'évaluation de la formation générale. Le taux de réponse à cette consultation a été de 50 %, soit onze questionnaires retournés sur les 22 expédiés.

La Commission reconnaît la conformité du rapport d'autoévaluation aux diverses situations vécues en formation générale à l'intérieur de l'établissement. Le Collège a mené une opération étendue dont le compte rendu s'avère toutefois plus descriptif qu'analytique. La Commission se serait en effet attendue à des analyses

5. Le rapport d'autoévaluation du Collège indique que la participation des élèves a été « rarissime ».

6. C'est-à-dire les finissants qui n'étaient pas en stage au moment de la consultation. Les différents questionnaires ont été répondus par une centaine d'élèves chacun : 101 répondants en Langue d'enseignement et littérature, 93 en langue seconde, 101 en philosophie, 102 pour les cours complémentaires et l'éducation physique.

plus approfondies des situations examinées, à des appréciations mieux fondées sur les faits rapportés et à des actions envisagées plus ciblées. De plus, la démarche d'autoévaluation de l'établissement s'est avérée très centrée sur les départements de formation générale. La Commission aurait souhaité que le Collège développe davantage la synthèse au plan institutionnel des divers éléments contenus dans le rapport d'autoévaluation.

Peu avant la visite, le Collège a soumis un ajout au rapport faisant état des développements survenus depuis l'autoévaluation. Plusieurs actions envisagées inscrites au rapport d'autoévaluation avaient déjà été réalisées. Des progrès notables avaient été accomplis dans la mise en œuvre de la formation générale, notamment en éducation physique.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

Au cours des années précédant le renouveau de l'enseignement collégial, le Collège avait défini la formation fondamentale comme orientation pédagogique primordiale de sa mission éducative. Chaque programme et chaque cours d'un programme devaient ainsi viser *« l'acquisition par l'élève de concepts et de principes de base d'un champ disciplinaire, la maîtrise de la langue comme outil de communication et de pensée, le développement d'habiletés intellectuelles, par la capacité d'analyse et de synthèse, l'acquisition de méthodes de travail intellectuel, la créativité démontrée par la capacité de trouver des solutions*

personnelles adéquates à diverses situations, la conscience sociale actualisée dans l'éthique, le sens historique et la connaissance de soi.»

La réorganisation pédagogique devant découler de cette orientation fut mise en œuvre pour faire face aux impératifs d'une autre réforme d'envergure, le renouveau de l'enseignement collégial. Les disciplines de la formation générale ont donc implanté les divers aspects du renouveau, ce qu'elles ont dans l'ensemble bien réussi, chacune dans son domaine, avec un souci prioritaire de conformité aux devis ministériels. Les exigences du renouveau ont été globalement prises en compte et les cours respectent les objectifs prévus. L'intégration de la formation générale, comme entité pleinement cohérente et efficace, reste cependant à être réalisée.

Avec les divers éléments du renouveau en place et consolidés, le Collège a pu réaffirmer son orientation de formation fondamentale. Entre autres mesures adoptées pour valoriser cette orientation, un comité a été institué qui aura pour mandat d'améliorer la cohérence interne entre les disciplines de la formation générale, d'améliorer et de faciliter les rapports entre la formation générale et les divers programmes, et de préciser l'apport de la formation générale dans l'élaboration des épreuves synthèses de programmes.

En raison des contraintes d'organisation scolaire, les cours de formation propre se donnent à l'intérieur de groupes hétérogènes quant au programme d'études de provenance des élèves. Le mode de formation des groupes n'a toutefois pas empêché les différentes disciplines de parvenir à une adaptation intéressante au champ d'études des élèves. Cette adaptation s'est réalisée par le biais d'une approche méthodologique qui permet l'expression de la diversité des points de vue, des angles d'approche de la matière, des sujets et des thèmes des travaux. L'adaptation de la formation propre a donné lieu à des initiatives efficaces quant à la gestion de la classe comme, par exemple, l'utilisation de débats entre les élèves provenant de programmes offrant des visions différentes sur des questions éthiques. Les enseignants ont procédé à des recherches approfondies pour adapter les cours et ont adopté une attitude proactive auprès de leurs collègues de la formation spécifique. La Commission relève les modalités d'adaptation de la formation propre aux programmes d'études comme étant un point fort de la mise en œuvre de la formation générale.

Les cours complémentaires subissent eux aussi les contraintes liées à l'organisation scolaire, mais dans un contexte moins heureux. Ainsi, arrive-t-il fréquemment que ces cours soient assignés plutôt que choisis par l'élève. L'analyse des plans de cours, effectuée sur place à l'occasion de la visite, montre que si, dans la plupart des cas, la méthodologie et les objectifs de ces cours sont conformes aux prescriptions ministérielles, dans certains autres, cela paraît moins évident. La Commission invite donc le Collège à s'assurer que l'ensemble des plans de cours de la formation complémentaire respectent les objectifs et les standards inscrits aux devis ministériels.

Les méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques utilisées en formation générale sont choisies en fonction des objectifs à atteindre et des préférences des professeurs. La latitude laissée aux enseignants dans le choix des méthodes favorise l'utilisation d'une variété des méthodes pédagogiques. La variété des méthodes utilisées permet de rejoindre différents styles d'apprentissage sans que ne soit toutefois sacrifiée la cohérence d'ensemble. Cette cohérence est assurée par les départements qui voient à l'établissement d'une compréhension commune de la tâche et à l'adoption de certaines stratégies d'enseignement comme le réinvestissement des acquis antérieurs dans la construction d'un savoir nouveau.

Les enseignants de français adoptent un plan de cours commun. Dans les premières semaines du cours 103, les élèves sont soumis à une épreuve de classement orthographique. Cette épreuve permet de détecter les élèves en difficulté et de les adresser, le cas échéant, au Centre d'aide en français (CAF). L'épreuve sert aussi à jauger la force du groupe en vue d'y adapter l'enseignement. Dans les cas où plusieurs élèves suivent un cours en reprise, les enseignants adoptent des méthodes particulières comme la lecture à haute voix qui favorise, chez les élèves, le développement d'une méthode de lecture efficace. Les enseignants se soucient de bien situer le contexte socio-historique et le courant littéraire des œuvres étudiées. Des contrôles fréquents permettent d'assurer que les élèves ont effectué les lectures demandées et qu'ils connaissent bien les éléments de contextes relatifs aux œuvres étudiées. Lorsqu'elles sont disponibles, les versions sur support visuel de ces œuvres sont utilisées pour en accroître la compréhension. Les enseignants mettent un accent particulier à

l'étude des plans de rédaction pour fournir aux élèves une diversité de moyens d'exprimer leurs idées. Vers la fin du trimestre, tous les élèves sont rencontrés individuellement pour faire le bilan de leur apprentissage. Les enseignants y examinent alors la prise des notes, l'annotation des lectures, les différents exercices et autres travaux réalisés par l'élève. Les professeurs en profitent pour identifier les forces et les points à améliorer de l'étudiant et convenir au besoin d'un plan de suivi.

La didactique employée en anglais langue seconde est basée sur un enseignement en spirale. Les cours sont conçus de telle sorte que les acquis antérieurs demeurent implicites dans la suite de l'apprentissage et que s'établisse un continuum harmonieux quant aux habiletés à développer et aux standards à atteindre. Les cours se déroulent de manière à concrétiser l'intégration et l'interpénétration des compétences sous-jacentes à l'apprentissage d'une langue seconde. Les enseignants utilisent des méthodes variées qui incluent l'exposé magistral, l'animation, la discussion en groupe, le remue-méninges, la lecture, l'analyse de textes, l'exposé, la recherche, les jeux de rôles, les exercices, les dictées et l'improvisation. Les cours, dispensés selon des plans de cours communs, comportent un volet multimédia incorporant plusieurs types de matériel pédagogique tant analogique que numérique. Le laboratoire numérique est doté d'une collection bien garnie en logiciels et en ouvrages de références informatisés. Le volet multimédia s'intègre et complète les activités réalisées en classe. Les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours d'anglais sont actives et elles exploitent les stratégies de découverte et d'entraide entre les pairs. Elles visent à s'adapter aux besoins des élèves et à développer la motivation d'apprendre l'anglais dans un contexte régional d'unilinguisme. La Commission souligne l'attitude particulièrement dynamique démontrée par les enseignants d'anglais.

En philosophie, les méthodes pédagogiques sont choisies en fonction de favoriser le développement personnel de l'élève et de permettre son intégration dynamique dans la société. Les méthodes utilisées visent à éveiller l'intérêt et la curiosité, à assurer un apprentissage intégré et à favoriser la participation active des élèves. L'intégration des apprentissages se traduit notamment par le souci de réinvestir les acquis antérieurs et d'assurer la continuité entre les différents cours jusqu'à la synthèse, réalisée dans le cours de la formation propre. Le cours *Philosophie et*

rationalité comporte deux phases. La première phase, dédiée à la présentation de la théorie, comporte des méthodes pédagogiques favorisant les interactions maître-élève (exposé magistral, questionnement). La deuxième phase, consacrée à l'appropriation, met à contribution les relations entre les élèves (discussions, débats, recherche, mise en situation). Dans le cours *Les conceptions philosophiques*, l'exposé magistral constitue la principale méthode pédagogique utilisée. Le cours de la formation propre, *Éthique et politique*, est donné selon deux approches différentes. Une de ces approches est fortement axée sur le travail collectif et sur les discussions en groupe. Le cours cherche ainsi à reproduire la dynamique sociale qu'engendrent les débats moraux et sociopolitiques. Pour l'élève, cette méthode procède du connu vers l'inconnu. L'autre approche possède un développement inverse, amenant l'élève de l'inconnu vers le connu. Cette dernière approche repose davantage sur les exposés magistraux.

En éducation physique, les principales stratégies d'enseignement utilisées sont l'exposé magistral, l'utilisation de documents audiovisuels, la découverte guidée, le counselling et les démonstrations. À ces stratégies d'enseignement correspondent des stratégies d'apprentissage comme le travail individuel, le travail de groupe, les fiches d'observation, le guide pédagogique, la lecture de documents pertinents et la rédaction d'un journal de bord. Les cours complémentaires sont dispensés d'après une grande variété de méthodes pédagogiques.

La Commission considère que les méthodes pédagogiques constituent un point fort de la mise en œuvre de la formation générale. Les stratégies d'enseignement sont variées, empreintes d'ingéniosité, actives, centrées sur l'élève et adaptées tant à la clientèle qu'aux objectifs poursuivis. Au delà des méthodes utilisées, c'est la qualité de l'encadrement, le souci constant apporté au suivi de l'élève de même que l'engagement profond des enseignants envers la réussite des élèves qui ont le plus favorablement impressionné la Commission. Les élèves rencontrés ont exprimé un fort degré de satisfaction envers l'enseignement reçu et la disponibilité des professeurs.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Les travaux exigés sont généralement déterminés, examinés et validés par le comité de matière ou le département, selon les cas. Les départements montrent

une grande préoccupation quant à l'équivalence des exigences. Les professeurs d'éducation physique discutent en département des travaux demandés aux élèves. Le Département de langues modernes s'est doté de comités de matière, structures de mise en commun et d'harmonisation, qui permettent aux enseignants de s'entendre sur les plans de cours, les objectifs, les standards, les contenus, les travaux, les modes et les critères d'évaluation. En philosophie, les travaux essentiels et minimaux sont déterminés à l'intérieur de plans cadres. Les professeurs complètent la liste préalablement spécifiée. L'approche retenue assure ainsi l'équivalence des exigences sans contraindre à l'uniformisation. En français, les enseignants utilisent des plans de cours communs qui décrivent les travaux exigés. L'essentiel du travail à exécuter à l'extérieur de la classe consiste presque entièrement en des lectures.

La Commission considère que le Collège prend les moyens appropriés pour assurer l'équivalence des exigences propres aux activités d'apprentissage. Toutefois, les résultats des sondages et les propos recueillis auprès des élèves à l'occasion de la visite laissent à penser que la charge de travail exigée à l'extérieur de la salle de classe serait moindre que ce qui est prévu. La Commission *suggère* au Collège de s'assurer que la charge de travail personnel demandée corresponde à la pondération ministérielle pour chacun des cours de la formation générale.

L'évaluation des apprentissages

La Commission a procédé à l'analyse de la documentation pédagogique d'un cours de chacune des disciplines de la formation générale. Les résultats de cette analyse sont livrés dans la suite de cette rubrique.

Pour la Commission, le dossier présenté par le Département de français (601-102) du Collège d'Alma s'avère un des mieux documentés de tous ceux qu'elle a évalués dans le réseau collégial. La compétence du cours est évaluée à plus d'une reprise de façon adéquate, quoique certains éléments de compétence (1 et 2) soient évalués de façon moins évidente. Le cours comporte une évaluation synthèse du degré de réalisation de l'objectif général du cours. La pondération adoptée rend toutefois possible l'atteinte de la note de passage sans que ne soit réalisée la démonstration satisfaisante de l'acquisition de la compétence. L'évaluation comporte des éléments originaux comme une pratique de

l'évaluation formative centrée sur une démarche autonome de l'élève. Cette dernière démarche de nature fondamentalement métacognitive paraît de grande qualité.

Chacun des objectifs du cours d'anglais (604-101-03) est évalué. Cependant, le plan de cours ne donne pas d'indication quant aux critères utilisés. L'évaluation dépasse parfois les standards du Ministère comme dans le cas du texte de compréhension écrite de mi-session qui s'avère trop long. Le plan de cours ne mentionne aucune évaluation synthèse de l'objectif général. Les critères de correction ne sont pas clairement établis pour chacune des épreuves.

Le plan du cours de philosophie (340-103-04) est très schématique, ce qui n'en facilite pas la compréhension. Aucune modalité d'évaluation formative n'est mentionnée. Le troisième élément de la compétence (*Mettre au point une argumentation sur une question philosophique*) n'est évalué que partiellement. Dans l'ensemble, les modes d'évaluation conviennent bien à la nature des objectifs. Les critères de correction utilisés ne sont toutefois pas établis clairement. Une évaluation synthèse permet de mesurer globalement le degré de réalisation de l'objectif général du cours.

Lors de l'analyse réalisée par la Commission, le plan de cours d'éducation physique (109-103-02) était incomplet. Plusieurs objectifs spécifiques n'étaient pas pertinents. Les moyens utilisés pour faire acquérir la compétence visée et pour en évaluer la maîtrise restaient confus. Aucune modalité d'évaluation formative n'était spécifiée. Aucun des trois objectifs spécifiés dans le devis ministériel (et qui, pourtant, sont indiqués dans le plan de cours) n'était évalué. Les instruments d'évaluation n'étaient pas cohérents avec le mode d'évaluation décrit dans le plan de cours. Ces instruments ne permettaient pas d'affirmer si l'élève avait acquis ou non la compétence visée, même partiellement.

L'analyse de la documentation pédagogique réalisée sur place par la Commission a montré que, par rapport aux plans de cours analysés, la situation a grandement évolué, particulièrement en éducation physique, en ce qui a trait à la conformité des objectifs visés et à la qualité des plans de cours et des instruments d'évaluation.

La Commission considère donc que, globalement, les instruments d'évaluation sont maintenant pertinents et valables. Des problèmes subsistent cependant. Ainsi, la pondération relativement faible de l'examen final dans bien des cours laisse planer des doutes quant à la validité de l'évaluation globale de l'objectif général. La Commission *suggère* au Collège de s'assurer que l'évaluation dans chacun des cours atteste bien de l'acquisition de la compétence au niveau prévu par les standards ministériels. La Commission note avec intérêt la vérification systématique des plans de cours qui est maintenant réalisée par le collège à raison d'un département par trimestre.

Les épreuves synthèses de programmes

Le Collège s'est donné des balises quant à l'élaboration des épreuves synthèses de programmes. La Commission des études a adopté une proposition stipulant que ces épreuves ne devaient être constituées que des composantes de la formation spécifique et de la formation générale propre. La Commission des études a par ailleurs identifié des éléments de formation fondamentale qui devaient être touchés par l'épreuve. On compte parmi ces éléments la maîtrise de la langue comme outil de communication et de pensée, les habiletés supérieures (analyse, synthèse, rigueur de la pensée, esprit critique), la maîtrise des méthodes de travail, la créativité, la conscience sociale, le sens historique et la connaissance de soi.

Le Collège a cependant vécu des difficultés d'application de divers ordres dans l'élaboration des épreuves synthèses : confusion quant à la teneur et à la nature de ces épreuves, disponibilité restreinte des ressources, boycott lié aux négociations de la convention collective et structures inadaptées pour favoriser la concertation entre les représentants de la formation générale et ceux de la formation spécifique.

Le Collège a présenté deux épreuves synthèses dans son rapport d'évaluation. Il s'agit des épreuves en Musique et en Gestion et exploitation d'entreprise agricole. L'épreuve de Musique consiste en une performance d'interprétation d'œuvres musicales devant jury, performance d'une durée variant entre dix et quinze minutes. L'élève doit préalablement à sa performance effectuer une recherche par écrit et s'en servir pour présenter les œuvres choisies.

Dans l'épreuve de «*Gestion et exploitation d'entreprise agricole*», l'élève doit cumuler, à travers différents cours, les pièces nécessaires à l'élaboration de son

projet d'établissement ou de production. L'élève doit, à la fin du processus, analyser la viabilité de son projet et apporter, au besoin, les correctifs nécessaires.

Le bilan que le Collège dégage après son expérimentation est à l'effet que les épreuves synthèses sont encore trop centrées sur la formation spécifique et qu'elles ne permettent que partiellement l'inclusion de la formation générale. Le Collège est encore à la recherche de la meilleure formule et il envisage d'adopter le portfolio comme mode d'évaluation souple qui permette de solutionner les difficultés rencontrées quant à la nature et à la teneur de l'épreuve de même que celles liées à l'inclusion de la formation générale.

La Commission exprime toutefois des réserves quant à la solution envisagée par le Collège. Cette solution, tout au moins dans le format adopté, soit l'accumulation par l'élève de travaux représentatifs puisés dans plusieurs cours, s'avère insatisfaisante et peu prometteuse dans la mesure où ce format constitue davantage une agrégation peu structurée d'éléments épars qu'une véritable activité de synthèse et d'intégration représentative de l'ensemble des apprentissages du programme, formation générale comprise.

Les enseignants de la formation spécifique rencontrés à l'occasion de la visite se sont déclarés en faveur de l'inclusion des éléments de la formation générale à l'intérieur de l'épreuve synthèse de programme, sans toutefois pouvoir dans tous les cas identifier clairement leurs attentes. Pour la Commission, cette inclusion sera plus facile à réaliser lorsque les différentes disciplines de la formation générale auront, en concertation, clairement précisé l'apport de cette composante à la formation de l'élève. La Commission *suggère* au Collège de revoir sa conception de l'épreuve synthèse et de s'assurer de son aspect intégrateur en formation générale.

* * *

L'implantation des principaux éléments du renouveau de l'enseignement collégial concernant la formation générale est, pour ainsi dire, complétée pour chacun des départements concernés. Dans l'ensemble, les cours respectent les devis ministériels. Toutes les disciplines offrent des cours adaptés au programme des élèves. Le Collège peut maintenant travailler à mieux intégrer la formation générale en une entité cohérente, qui s'inscrive dans l'orientation adoptée de

formation fondamentale, qui imprègne toute la formation de l'élève et qui occupe la place qui lui revient à l'intérieur des épreuves synthèses de programmes. Dans l'organisation pédagogique de la formation générale, la Commission souligne particulièrement la qualité des méthodes pédagogiques utilisées et les modalités d'adaptation des cours de la formation générale propre au programme d'études des élèves. Par ailleurs, la Commission questionne l'adéquation de la charge de travail exigée des élèves ainsi que certains aspects reliés à l'évaluation des apprentissages, notamment le respect des standards. La Commission incite aussi le Collège à revoir son approche en ce qui a trait à l'épreuve synthèse de programme.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Les activités de perfectionnement suivies par les professeurs ont été, somme toute, en nombre plutôt limité. Ce perfectionnement a consisté surtout en ateliers visant à répondre aux questions relatives au renouveau de l'enseignement collégial, à ses fondements, à sa nature et à sa mécanique.

Au Département de français, la participation est qualifiée de minimale dans le rapport d'autoévaluation. En anglais, la participation des professeurs à différents ateliers et colloques a permis de mieux saisir l'essence du renouveau, mais aussi de planifier les stratégies de son implantation. Le département a mis un accent particulier sur la formation aux nouvelles technologies, sur la maîtrise des équipements et des logiciels requis pour le fonctionnement du laboratoire de langues. En philosophie, le perfectionnement a permis aux enseignants de se familiariser avec les exigences pédagogiques du renouveau, d'en discuter et de déduire des éléments de convergence qui ont été traduits en actions concrètes dans les plans cadres de cours. Les enseignants d'éducation physique ont mis à profit les rencontres provinciales et régionales afin de mieux implanter les différents ensembles prévus aux devis ministériels.

Les enseignants en français et en philosophie ont manifestement pris un retard dans l'appropriation des outils informatiques. Les moyens de communication actuels rendent accessibles des formes de ressourcement disciplinaire fort valables à peu de frais. L'utilisation plus intensive de l'informatique dans les cours de la formation générale correspond aussi à une demande exprimée par les élèves à l'occasion de la visite. La Commission invite donc le Collège à favoriser l'accès des enseignants à du perfectionnement dans le domaine des technologies de l'information et à fournir les ressources suffisantes à leur utilisation.

Les ressources matérielles mises à la disposition de la formation générale sont généralement considérées satisfaisantes quoique quelques lacunes aient été identifiées (limitation des photocopies en français, palestre bruyante, nombre d'appareils insuffisants dans le laboratoire numérique d'anglais). Les équipements et les plateaux sportifs sont en nombre suffisant et de bonne qualité. Les laboratoires de langues comportent des appareils à jour et une grande quantité de documentation authentique, dont plusieurs éléments proviennent du travail des enseignants en vue de l'élaboration des cours de la formation propre. La bibliothèque est bien pourvue en documents et elle est accessible.

La gestion

Le modèle de gestion du Collège favorise la disponibilité de la direction et les échanges entre les différentes instances. La Commission a pu effectivement constater le climat de cordialité et de concertation qui anime l'établissement. Dans l'implantation du renouveau, la Direction des études a mis à contribution différentes instances pédagogiques et groupes de travail du Collège. Parmi ces instances, on compte la Commission des études, l'Assemblée pédagogique (composée des responsables de la coordination départementale et du directeur des études), les instances multiprogrammes, les départements, les instances disciplinaires ou multidisciplinaires ainsi que des groupes de travail *ad hoc* formés d'enseignants auxquels était adjoint une conseillère pédagogique.

La Commission des études a approuvé un projet de PIEA et elle a accepté les règles départementales d'évaluation des apprentissages. En vue de l'implantation du renouveau, la Commission des études a travaillé à la conception de cadres relatifs à l'élaboration des épreuves synthèses et à l'offre des cours complémentaires. Les travaux sur l'offre de cours de la formation complémentaire

n'ont toutefois pas abouti. Il s'ensuit que cette composante de la formation générale se retrouve encore aujourd'hui laissée à elle-même, sans orientations ni politique précises dans un contexte où, en raison des contraintes d'organisation, ces cours sont souvent assignés plutôt que choisis par l'élève. La Commission *suggère* donc au Collège de se doter d'une politique relative à la gestion pédagogique des cours complémentaires.

Les départements de français et d'anglais se sont donné des comités de matière visant à assurer la convergence dans l'enseignement, l'équivalence tant dans la charge de travail que dans les exigences des évaluations. Les départements de philosophie et d'éducation physique se sont souciés des mêmes éléments sans toutefois se doter de structures formalisées.

Les responsables de la coordination départementale de la formation générale ont formé un comité qui s'occupe des questions d'intérêt commun et voit à la promotion de la formation générale auprès des programmes et des départements de formation spécifique. La Commission note avec intérêt cette dernière initiative et elle invite le Collège à mieux situer la formation générale dans les programmes.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Le Collège présente des taux de réussite élevés dans les disciplines de la formation générale. En français, ces taux sont supérieurs à ceux de l'ensemble du réseau pour chacune des années de référence de l'autoévaluation. Les taux de réussite varient de 69 à 82 %, en 601-101, de 66 à 88 %, en 601-102 et de 80 à 94 %, en 601-103. Dans les cours d'anglais, les taux de réussite voisinent ou dépassent les 90 % en 604-101, 604-102 et 604-103; ils se situent en général près des 80 % en 604-104. Les taux de réussite en anglais dépassent ceux du réseau par une marge moyenne de 9 %. En philosophie aussi, les taux de réussite sont supérieurs à ce que l'on observe dans le réseau. En 340-102 et 340-103, ces taux

sont dans l'ensemble supérieurs à 80 %. Les taux de réussite des cours d'éducation physique se situent généralement près des 90 %.

Le Collège présente des taux de réussite à l'épreuve uniforme de français qui se comparent à ceux du réseau. Ces taux s'établissaient à 83,9 et 89,3 % aux épreuves de décembre 1996 et 1997 alors que les taux du réseau se situaient respectivement à 83,6 et 87,1 %⁷. La Commission relève que ces résultats sont obtenus malgré le fait que le Collège accueille des élèves dont la moyenne au secondaire est inférieure à celle du réseau (72,9 % versus 75,4 %⁸). Le Collège investit beaucoup dans la préparation des élèves à l'épreuve ministérielle par le biais notamment des Ateliers de préparation à l'épreuve ministérielle (APREM).

D'une façon générale, les taux de diplomation en durée prévue dans les différents programmes correspondent ou dépassent ceux du réseau. L'échec ou l'abandon des cours de la formation générale ne semble pas influencer les taux de diplomation dans les divers programmes, exception faite de Musique et de Gestion et exploitation d'entreprise agricole, où il manquait à une proportion appréciable de finissants de la cohorte de 1994 (respectivement 42,9 et 46,7 %) au moins un cours de la formation générale pour obtenir le diplôme. Dans le cas du programme de Musique, une mesure incitative visant à favoriser la réussite des cours de la formation générale a été adoptée : les élèves n'ont plus le droit de participer au récital de fin de formation si la composante de la formation générale n'est pas complétée. D'autres programmes ont adopté des mesures du même ordre, notamment le programme de Techniques policières. De manière à minimiser les conséquences des échecs sur le cheminement scolaire, les cours de la formation générale sont le plus possible placés en début de formation dans la grille de cours des programmes. La Commission souligne les mesures qui ont été adoptées par le Collège pour favoriser la réussite des cours de la formation générale.

7. Contrairement à ce qui se passe dans la plupart des établissements, le Collège présente la grosse majorité de son effectif à l'épreuve de décembre plutôt qu'à celle de mai.

8. DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Regard sur l'enseignement collégial. Les épreuves uniformes de français et d'anglais, langue d'enseignement et littérature. Édition 1997-1998*. Ministère de l'Éducation du Québec (ISBN 2-550-34109-0), p. 41.

Compte tenu de la moyenne au secondaire des admis, la Commission considère que les résultats atteints en formation générale constituent un point fort de la mise en œuvre. Ces résultats reflètent les efforts consentis par le Collège en matière d'encadrement et son engagement envers la réussite.

L'encadrement des élèves

Dès leur admission, les élèves dont la moyenne au secondaire est inférieure à 69 % sont dirigés vers la session d'accueil et d'intégration où ils bénéficient d'un soutien spécial. Cette session comporte, entre autres, des cours de mise à niveau en français et en anglais.

En français, un test d'orthographe est donné en 101, dès la première semaine, pour dépister rapidement les élèves en difficulté. Ces élèves sont, selon le cas, placés en session d'accueil ou adressés au Centre d'aide en français. Tous les élèves admis doivent se soumettre à un test de classement en anglais langue seconde. Une production écrite réalisée au premier cours permet de confirmer le classement des élèves, de les reclasser ou de les adresser aux services d'aide. De manière à faciliter la transition au collégial, les professeurs d'anglais rencontrent leurs homologues de la cinquième secondaire des écoles environnantes pour échanger des informations sur les programmes et les objectifs aux deux ordres d'enseignement.

Les professeurs de philosophie accordent un encadrement personnalisé aux élèves. Ils font de plus des gestes concrets pour susciter l'enthousiasme face à la matière (entretiens libres sur des sujets philosophiques, concours parascolaire de performance philosophique comportant aphorismes et paradoxes).

Le Collège offre un ensemble de mesures destinées à favoriser la réussite et la progression dans les études. Parmi ces mesures, on compte le Service de l'aide pédagogique individuelle, les activités d'éducation physique individualisées pour tenir compte des contraintes physiques ou liées à la santé de certains élèves, ainsi que les mesures destinées au soutien dans l'apprentissage de la langue d'enseignement et de la langue seconde (activités de classement et de reclassement, cours de mise à niveau, centres d'aide, tutorat par les pairs et atelier de préparation à l'épreuve ministérielle uniforme). L'atelier de préparation à l'épreuve ministérielle (APREM) en français constitue une mesure originale digne

de mention. Le Collège a libéré une enseignante d'une partie de sa tâche d'enseignement pour qu'elle travaille, à l'intérieur d'ateliers, à la préparation d'élèves en risque d'échec. Ces ateliers s'étalent sur plusieurs semaines et offrent un suivi personnalisé.

Les différentes mesures d'aides en place au Collège sont pour la plupart gérées par des professeurs, ce qui contribue à renforcer le lien organique entre ces mesures et l'enseignement. Le Collège s'est récemment doté d'un système d'information et de suivi du cheminement scolaire des élèves, système qu'il entend mettre à profit dans sa gestion pédagogique.

La principale mesure d'encadrement du Collège demeure l'engagement constant des enseignants envers la réussite de leurs élèves, engagement qui se concrétise dans l'adaptation des méthodes pédagogiques, dans les pratiques d'évaluation formative et de rétroaction à l'intérieur de la correction ainsi que dans l'accueil et la disponibilité qui caractérisent leur action.

La Commission considère que les mesures d'encadrement des élèves constituent un point fort de la mise en œuvre de la formation générale.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la composante de la formation générale des programmes d'études du Collège d'Alma est de qualité. Dans son appréciation, la Commission relève notamment la qualité des méthodes pédagogiques, les modalités d'adaptation de la formation générale propre au programme d'études, l'encadrement pédagogique ainsi que les résultats atteints par les élèves.

La Commission a par ailleurs suggéré au Collège de s'assurer que la charge de travail exigée des élèves correspond à la pondération ministérielle, de veiller à ce que l'évaluation dans chacun des cours atteste de l'acquisition de la compétence au niveau prévu par les standards ministériels, de revoir sa conception de l'épreuve synthèse et de s'assurer de son aspect intégrateur en formation générale et de se doter d'une politique relative à la gestion des cours complémentaires.

Les suites de l'évaluation

Le Collège considère que la Commission a procédé à une lecture juste de la formation générale dispensée et qu'elle a particulièrement bien saisi le dynamisme, l'engagement et l'ingéniosité des enseignants dans l'atteinte d'objectifs de formation fondamentale inscrite comme orientation pédagogique primordiale de la mission éducative. L'établissement a accueilli favorablement les diverses pistes d'amélioration identifiées par la Commission et il met en place des mesures visant à les concrétiser. Le Collège a ainsi informé la Commission des actions réalisées, entreprises ou envisagées pour répondre aux suggestions qui lui avaient été formulées.

Le Collège entend porter une attention particulière à la charge de travail exigée des élèves dans les cours de la formation générale. Les départements concernés seront avisés d'apprécier cette charge de travail et d'apporter au besoin les ajustements requis. La charge de travail sera aussi examinée à l'occasion de l'analyse des plans de cours effectuée par le Collège.

Un comité formé pour étudier la situation des épreuves synthèses de programmes a déposé son rapport en mai 2000. Les recommandations de ce rapport vont dans le sens suggéré par la Commission en ce qui concerne notamment la couverture des objectifs et l'intégration de la formation générale à l'intérieur de ces épreuves.

Par ailleurs, le Collège entend se doter au cours de la prochaine année d'une politique de gestion des cours complémentaires. Enfin, le Collège a adopté en juin 2000 de nouvelles orientations institutionnelles dans lesquelles il confirme la formation fondamentale comme pierre angulaire de toute formation dispensée par ses services de formation.

La Commission estime que les actions réalisées, entreprises et envisagées par le Collège contribueront à améliorer la qualité de la mise en œuvre des programmes évalués.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président